

CFA HENRY GIRAL

Campus des métiers et de l'artisanat de la Lozère



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

OCCITANIE

LOZÈRE

LIVRET D'ACCUEIL

2023 - 2024



Ce livret d'accueil appartient à :

En formation de :

cfa-mende.fr

Rejoignez-nous sur





LIEU DE LA FORMATION

Campus des Métiers et de l'Artisanat de la Lozère Rue de l'Apprentissage 48000 Mende
Tél. : 04 66 49 04 76 contact@cfa-mende.fr

COMMENT VENIR CHEZ NOUS

EN VOITURE

- Depuis l'axe Montpellier-Clermont-Ferrand, par l'Autoroute A75, Sortie 39.1 MENDE
- Depuis l'axe Nîmes - Balsièges, par la N106
- Depuis l'axe Lyon-Toulouse, par la N88

EN TRANSPORTS EN COMMUN :

Trains en provenance de : Alès, Nîmes, Montpellier, Narbonne, Clermont-Ferrand, Toulouse

LE BADGE D'ACCES

Notre centre de formation est entièrement sécurisé grâce à un portail électrique assurant l'accès au Campus par badge. Chaque apprenant.e dispose ainsi d'un badge d'accès¹ remis le jour de la rentrée, lui permettant d'accéder au Campus en voiture et à pied. Toute personne extérieure au Campus y accède en sonnant au portail à l'entrée. L'accès est géré par l'accueil du Campus.

ATTENTION - Les sorties des apprenant.e.s mineur.e.s sont soumises à autorisation des parents (une attestation à remplir est fournie lors de l'inscription).

NOS HORAIRES

Horaires d'ouverture du Campus au public : de 7h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h45.

Horaires de l'internat : du dimanche soir 21 h au vendredi matin 12h.

Horaires des cours : Matinée : **8h05 à 11h50.** Après-midi : **13h35 à 17h20.**

Horaires des pauses : Matinée : **9h50 à 10h05** Après-midi : **15h25 à 15h40.**

Toute absence au cours devra être justifiée (certificat médical, arrêt de travail, convocation d'un organisme officiel, réquisition par l'entreprise, etc...) sous peine de sanction.

¹ En cas de perte, le renouvellement du badge sera facturé 15 €.



HEBERGEMENT ET RESTAURATION

Nous mettons à disposition des apprenants et stagiaires un service d'hébergement et de restauration soumis à un règlement spécifique².

Ces services sont payants et doivent être acquittés avant la prestation. L'apprenant doit créditer son badge d'accès personnalisé en réalisant un paiement (espèces, chèque ou CB) auprès de l'accueil. Un chèque de caution de 150 € sera demandé pour l'internat.



Type d'hébergement	Tarifs 2023-2024	
Chambre de 2 ou 3 lits en internat sur place	Semaine Pension complète (arrivée le dimanche)	98,50 €
	Semaine en pension complète	90 €
	1 Nuitée + Petit-Déjeuner	8,50 €
Hébergement en chambre partagée hors internat nuitée + Petit-déjeuner ³	Nuitée + Petit-Déjeuner	23 €
Repas	Déjeuner ou dîner au self	7 €
	Déjeuner au Restaurant pédagogique (sur réservation) :	10 €



Le linge de lit est à fournir par vos soins : drap housse OBLIGATOIRE, couette et housse de couette, taie d'oreiller.

Le drap housse est à reprendre et laver chaque semaine.

Le reste du linge de lit peut être laissé sur place dans un lieu fermé à clé dans un sac étiqueté à votre nom.

L'apprenti ou le stagiaire hébergé doit prévoir son matériel scolaire et sa tenue de travail pour la semaine.



Des dispositions spécifiques pourront être prises en cas de crise sanitaire (COVID 19)
Elles seront communiquées aux apprenants en tant voulu.

NAVETTE



Possibilité d'utiliser une navette gratuite :

- Gare de Mende / CFA : le dimanche soir à partir de 21h

En dehors de ses horaires, il n'y a pas de service de navettes disponible.

Un transport vers la gare pourra toutefois être organisé le vendredi après-midi en fonction de la situation des apprenants concernés.

² Le Campus se réserve le droit de limiter ou d'interdire l'accès à ses services en cas de non-respect du règlement spécifique et/ou de non paiements des prestations.

³ Adultes et apprenants majeurs, sous réserve d'acceptation Direction.

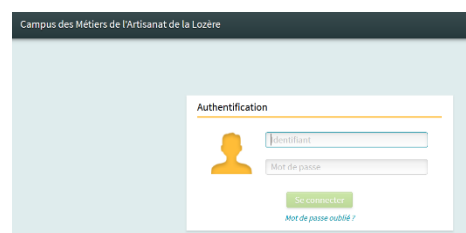


PORTAIL NETPAREO

Nous offrons à nos apprenants, leur responsable légal et leur maître d'apprentissage un outil de gestion dématérialisée personnalisé : Le portail Net YPAREO.

Il vous permettra d'accéder à l'ensemble des informations relatives à votre parcours de formation :

- Emploi du temps
- Notes et évaluations
- Etat de présence
- Enquêtes de satisfaction, ...



Lien vers le portail : : <https://cfa-mende.ymag.cloud/>

Coller ci-dessous l'étiquette qui vous est remise lors de la journée d'accueil :

<p>Prénom NOM</p> <p>Identifiant :</p> <p>Mot de passe :</p>



Les activités et projets proposés

ANIMATIONS

Des animations sportives, culturelles et ludiques, dans le cadre de l'internat, sont organisées au sein du Campus des métiers, du lundi au jeudi soir de 17h30 à 21h30.

SECTION SPORTS ET METIERS



Lancée en partenariat avec l'Association Nationale pour le Développement du Sport dans l'Apprentissage (ANDSA), cette initiative a pour but de faciliter la pratique du sport pendant la formation en apprentissage.

Il s'agit d'une véritable opportunité pour les apprentis qui souhaitent se former à un métier sans mettre de côté leur passion pour le sport.

Cette section est ouverte à tous les apprentis, qu'ils fassent partie d'un club sportif ou non.

Cette section permettra de suivre après les cours 5 heures par semaine de sport et d'activités liées à la pratique sportive. Au programme : Renforcement musculaire, Musculation ou travail athlétique, Coordination et motricité, Escalade, Mise en place Football à 7, Handi-hand, Form Rolling, Pétanque, Molky, Relaxation, Sophrologie, Préparation mentale, Diététique.

Référent Sports & Métiers : **Florimond CHEVALIER** Tel : 04 66 49 04 76 florimond.chevalier@cma-lozere.fr





MOBILITE EUROPEENNE



Dans le cadre du projet du gouvernement visant porter à 15 000 le nombre d'apprentis mobiles en Europe à l'horizon 2022, les apprentis peuvent bénéficier de différents programmes de mobilité pour effectuer un stage professionnel en Europe. Les séjours peuvent être organisés dans le cadre du programme « Erasmus + ».

Ce programme européen de mobilité permet aux apprentis de :

- réaliser un stage dans une entreprise européenne ;
- suivre une formation, en Europe, dans un organisme de formation professionnelle (avec une période en entreprise obligatoire).

La durée de la mobilité Erasmus + peut varier de 2 semaines à 12 mois.

Référent Mobilité Européenne

Francis VAN DE MOORTELE

Tel : 04 66 49 04 76

Email : francis.vandemoortele@cma-lozere.fr



La Médiatrice de l'apprentissage

MEDIATRICE DE L'APPRENTISSAGE

Christiane LESIEUR

Tel : 04 66 54 25 84

Email : christiane.lesieur@cma-gard.fr

La médiatrice de l'apprentissage est présente afin de gérer les conflits et de prévenir les ruptures de contrats d'apprentissage. Elle est joignable par les entreprises, les apprentis et leur famille, et par les centres de formation.

Le médiateur de l'apprentissage intervient :

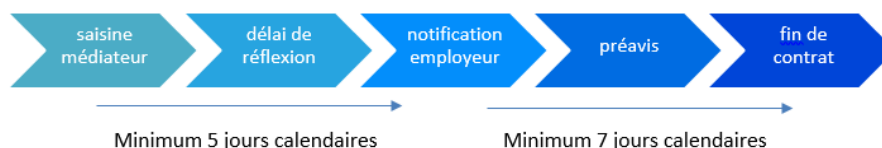
- en prévention : suivi des jeunes, lien avec les CFA, accompagnement d'entreprises,
- en médiation : identifie les cas de décrochage, accompagne les acteurs après rupture,
- en sécurisation : pour un appui juridique, conseils, et remobilisation des acteurs après rupture,
- en conseil : pour répondre aux problèmes rencontrés par une des parties sans forcément aller jusqu'à une médiation

MODALITES DE RUPTURE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

N'attendez pas que les difficultés deviennent insurmontables et conduisent à la rupture du contrat, saisissez le médiateur de l'apprentissage pour vous accompagner dans leur résolution le plus en amont possible. Les modalités de rupture du contrat d'apprentissage ont été assouplies par la Loi du 5 septembre 2018. Il n'est désormais plus nécessaire de passer par une saisine du tribunal des Prud'hommes.

La rupture du contrat d'apprentissage est donc possible dans les conditions suivantes :

- Pendant les 45 premiers jours travaillés en entreprise (hors arrêt, formation, congé...)
- D'un commun accord
- Pour obtention de diplôme (notification au moins 1 mois avant la fin du contrat)
- Suite à liquidation judiciaire de l'entreprise
- À l'initiative de l'employeur (licenciement pour motif personnel de droit commun)
- À l'initiative des services de contrôle (DREETS, ...)
- À l'initiative de l'apprenti, en respectant la procédure suivante :
 - Saisine du médiateur de l'apprentissage
 - Notification écrite à l'employeur de la volonté de rupture, après un délai de réflexion de cinq jours minimum suite à saisine du médiateur
 - Préavis de minimum sept jours calendaires à compter de la réception par l'employeur de la notification de rupture.





Plusieurs dispositifs d'aides existent pour les apprentis.es : vous en trouverez la liste et les conditions d'éligibilité sur le site : <https://www.aide-sociale.fr/aides-apprentis/> :

- Allocation pour le logement (**APL**),
- **Avance Loca Pass** permet d'obtenir un prêt à taux sans intérêt afin de payer le dépôt de garantie qui vous est demandé (1 mois en général) : <https://www.aide-sociale.fr/dossier-locapass-demande/>
- **Garantie Visale** pour les jeunes de moins de 31 ans qui ne peuvent pas trouver de garant pour la location d'un logement : <https://www.aide-sociale.fr/visale-garant-logement/>
- Mobil Jeune, aide au paiement des loyers sous réserve de respecter certaines conditions : <https://www.aide-sociale.fr/aide-logement-mobili-jeune/>.
- **Revenu de Solidarité Active (RSA) Jeune** : <https://www.aide-sociale.fr/rsa-jeune-moins-de-25-ans/>
- Aide au permis de conduire : <https://www.aide-sociale.fr/aide-pour-le-permis-de-conduire-financer-son-permis/>
- **Carte Jeune Occitanie** : C'est le support numérique de l'ensemble des aides de la Région en faveur des lycéens et lycéennes d'Occitanie. Elle est conçue pour faciliter votre quotidien et soutenir votre pouvoir d'achat, tout au long de votre parcours de formation. <https://www.laregion.fr/-cartejeune->

Certains dispositifs sont spécifiques au contrat d'apprentissage :

- l'**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** : <https://www.aide-sociale.fr/allocation-rentree-scolaire-prime/>
- la **prime de premier équipement** : <https://www.aide-sociale.fr/prime-equipement-voie-professionnelle/>.

N'hésitez pas à contacter notre Référente sociale pour plus de précisions : **04 66 49 80 84**

L'accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

REFERENTE « HANDICAP »

Priscille LEJEUNE

Tel : 04 66 49 04 76

Email : priscille.lejeune@cma-lozere.fr

En parfaite complémentarité et coordination avec l'ensemble du personnel, le Référent Handicap est l'interlocuteur privilégié des personnes en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle, de transport et de vie au quotidien.

Son rôle consiste à apporter des réponses personnalisées et adaptées aux besoins.

Sa fonction recouvre 4 dimensions majeures :

- « tiers de confiance », qui informe, oriente, accompagne les personnes en situation de handicap,
- interface, un facilitateur qui fait le lien entre les différents acteurs internes et externes,
- pilote d'actions, de projets, d'un plan d'actions voire d'une politique handicap,
- « ambassadeur » de l'emploi des personnes handicapées.





METIERS DE L'HÔTELLERIE/RESTAURATION

- C.A.P. Cuisine
- B.P. Arts de la Cuisine
- C.A.P. Commercialisation et service, hôtel, café et restaurant
- B.P. Arts du Service
- M.C. Cuisinier en dessert de restaurant
- T.P. Cuisinier



METIERS DE L'ALIMENTATION

- C.A.P. Boucher
- C.A.P. Charcuterie/Traiteur
- C.A.P. Boulanger
- M.C. Boulangerie spécialisée
- B.P. Boucher
- C.A.P. Pâtissier



METIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE

- C.A.P. Equipier polyvalent du commerce

METIERS DE LA BEAUTE

- C.A.P. Métiers de la Coiffure
- M.C. Coiffure coupe couleurs
- B.P. Coiffure
- C.A.P. Esthétique Cosmétique Parfumerie



METIERS DE L'AUTOMOBILE

- C.A.P. Carrossier automobile
- C.A.P. Peintre automobile
- C.A.P. Maintenance des véhicules particulier
- T.P. Mécanicien automobile ANFA



METIERS DU BÂTIMENT (Gros et Second œuvre)

- C.A.P. Maçon
- B.P. Maçon
- C.A.P. Couvreur
- C.A.P. Charpentier bois
- C.A.P. Carreleur mosaïste
- C.A.P. Menuisier fabricant
- C.A.P. Menuisier Aluminium Verre
- C.A.P. Ebéniste
- C.A.P. Intervention de maintenance technique des bâtiments
- C.A.P. Monteur installations sanitaires
- C.A.P. Monteur installations thermiques
- C.A.P. Métiers du plâtre et de l'isolation
- C.A.P. Peintre applicateur de revêtements
- C.A.P. Electricien
- C.A.P. Métallier
- M.C. Zingueur
- TP Maçon
- B.P. Couvreur
- B.P. Charpentier bois
- B.P. Menuisier
- B.P. Electricien





Adresses utiles



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE
LA REGION OCCITANIE, LOZÈRE
2 Bd du Soubeyran B.P. 90 48003 MENDE
Tel : 04 66 49 12 66
contact@cma-lozere.fr
www.cma-lozere.fr



DIRECTION REGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS
Tel : 05 62 89 81 00
oc.direction@dreets.gouv.fr
www.occitanie.dreets.gouv.fr/Lozere

LE REPERTOIRE SANTE JEUNES 48 : des lieux d'écoute pour les jeunes et leurs familles.



MISSION LOCALE JEUNE
1 Rue du Faubourg Montbel,
48000 Mende, France
Tel : 04 66 65 15 59
Horaires : Lundi au Vendredi
8H30 à 12 H et 13H30 à



ESPACE JEUNES 48
14 boulevard Bourrillon
48000 MENDE
Tél. : 06 86 73 92 03
Horaires : tous les après-midi

Les personnes ressources du Campus

REFERENT PROFESSIONNEL (à personnaliser)

	Tel :	Email :
DIRECTION		
Samuel POUVREAU	Tel : 06 31 47 71 53	Email : samuel.pouvreau@cma-lozere.fr
REFERENTE HANDICAP		
Priscille LEJEUNE	Tel : 04 66 49 04 76	Email : priscille.lejeune@cma-lozere.fr
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE		
Christelle PORTAL	Tel : 04 66 49 80 89	Email : christelle.portal@cma-lozere.fr
CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION		
Jérôme ANGOSTO	Tel : 04 66 49 04 76	Email : jerome.angosto@cma-lozere.fr
DEVELOPPEUSE DE L'APPRENTISSAGE / REFERENTE SOCIALE		
Chantal BAUER	Tel : 04 66 49 80 84	Email : chantal.bauer@cma-lozere.fr
MEDIATRICE DE L'APPRENTISSAGE		
Christiane LESIEUR	Tel : 04 66 54 25 84	Email : christiane.lesieur@cma-gard.fr
REFERENTE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE		
Agnès BRUEL	Tel : 04 66 49 04 76	Email : agnes.brueel@cma-lozere.fr
REFERENTE QUALITE		
Elisabeth SAUMADE	Tel : 04 66 49 04 76	Email : elisabeth.saumade@cma-lozere.fr

